

Que faire de nos déchets ?

Complément aux épines drômoises N°192

De 2012 à 2014, les Conseils généraux de la Drôme et de l'Ardèche ont piloté l'élaboration du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND 07- 26) : déchets ménagers et assimilés, déchets non dangereux et non inertes des activités économiques, déchets non dangereux issus de l'assainissement pour la période 2015 – 2027.

Ces déchets représentent 944 000 tonnes de déchets chaque année dont plus de 385 000 tonnes pour les seuls déchets ménager et assimilés (390 kg de déchets alimentaires par habitant).

Des propositions, des préconisations en ressortent :

- Réduction et prévention : réemploi, stop pub, compostage, évolution du comportement, éco-exemplarité des établissements publics,
- Valoriser les déchets valorisables, notamment les fermentescibles, avec des installations adaptées sur le territoire,
- Stabiliser la production de déchets des activités économiques,
- Développer les opérations de recyclage,
- Mettre en place des tarifications plus efficaces (tarification incitative, par exemple),
- Améliorer le tri des déchets, leur réutilisation, leur recyclage,
- Diminuer fortement le stockage des déchets,
- Améliorer la connaissance des coûts et leur maîtrise,

Les constats que nous faisons depuis l'approbation de ce plan (PPGDND Drôme – Ardèche approuvé par le Conseil Régional en 2016) sont préoccupants.

Ainsi, le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) ne met pas toujours en œuvre de filière de valorisation des fermentescibles, le Syndicat de Traitement des Déchets (SYTRAD) du Nord Drôme et Nord Ardèche n'améliore pas ses Centres de Valorisation Organiques, des projets d'extensions des « décharges » (ISDND) existantes sont en cours (c'est déjà le cas de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Roussas sur la commune des Granges Gontardes ; ce pourrait être aussi le cas pour les installations de Chatuzange-le-Goubet et de Donzère), ...

Ce premier Plan « déchets » ne prenaient pas compte les déchets non dangereux inertes, notamment les déchets issus des activités du Bâtiment et des Travaux Publics.

Dans les prochaines semaines, les deux départements de la Drôme et de l'Ardèche présenteront leur Plan de Prévention et de Gestion des Déchets du BTP et ce plan sera soumis à enquête publique en avril 2018.

Les déchets du Bâtiment et des Travaux Publics représentent pour la Dôme et l'Ardèche, un volume annuel de 1 659 000 tonnes de déchets dont 1 322 000 tonnes de déchets inertes.

Que faire de quantités aussi considérables de déchets et notamment de déchets inertes ?

Les envoyer directement dans les trois décharges de la Drôme qui sont proches de la saturation et en créer de nouvelles, remblayer des carrières en fin d'exploitation, les recycler pour de nouveaux travaux de bâtiments, de nouvelles constructions, la réalisation de plateformes industrielles et de chaussées routières, etc., après les avoir triés et valorisés ?

Comment avec de tels volumes de déchets aller vers une société du « zéro déchet » afin de conjurer le réchauffement climatique et l'épuisement des ressources naturelles ?

Quelles actions concrètes engager :

- Développer les installations de tri et de recyclage,
- Eradiquer les décharges sauvages et les dépôts temporaires devenant permanents,

- Exiger des donneurs d'ordres publics de spécifier pour leurs travaux à venir une part élevée de matériaux recyclés (même à des prix un peu plus élevés),
- Contraindre le secteur constructif privé à mettre en place dans le cadre de la procédure du permis de construire, un diagnostic des matériaux du bâtiment et un état sur leurs conditions de recyclage,
- Obtenir un moratoire sur la création de nouvelles décharges (ISDND) tant que les capacités de remblaiement de carrières et de couverture de décharges d'OM n'auront pas été évaluées,
- S'assurer que toutes les possibilités soient prises en compte pour un maximum d'opérations par des opérations de tri des déchets du BTP suivies de recyclage.

Tel est l'enjeu de ce plan de prévention et de gestion des déchets du BTP.